

VENISE-EN-QUÉBEC

DEMANDE D'ABATTAGE D'ARBRES

Veillez transmettre votre demande ainsi que tous les documents requis en format papier en personne en vous présentant à la l'hôtel de ville de Venise-en-Québec, 237, 16e Avenue Ouest JOJ 2K0, par la poste ou par courriel à inspection@venise-en-quebec.ca

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du (des) requérant (s) : _____

Êtes-vous propriétaire? Oui Non Si la réponse est non, vous devez avoir une procuration.

Adresse avec code postal : _____

Numéro de téléphone (maison) : _____ (cellulaire) : _____

Adresse électronique : _____

IDENTIFICATION DE L'EMPLACEMENT

Emplacement du projet (si autre que l'adresse postale) : _____

Numéro(s) de lot(s) : _____

Est-ce un terrain riverain à un cours d'eau ou un milieu humide ? Oui Non

Entrepreneur

Propriétaire

Inscrire les coordonnées de l'entrepreneur ou de toute autre personne chargée des travaux.

Numéro de RBQ : _____ Numéro d'entreprise (NEQ) : _____

Nom de la compagnie : _____

Adresse avec code postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Courriel : _____

DESCRIPTION DU PROJET

Coût des travaux (avant taxes) : _____

Date du début des travaux : _____ Date de fin des travaux : _____

Nombre d'arbres à abattre : _____

De quelle essence d'arbres s'agit-il? : _____

Quelle est la raison de l'abattage : Mort Malade Dangereux Nuisible Construction

Veillez spécifier la maladie, la nuisance ou les autres raisons : _____

La demande doit être accompagnée des documents et renseignements suivants :

Localisation de l'arbre ou des arbres : Cour avant Cour arrière Cour latérale

Note : Les arbres pour lesquels vous demandez un abattage doivent être identifiés sur place.

DOCUMENTS À FOURNIR POUR UN CERTIFICAT POUR L'ABATTAGE D'ARBRE

- Photo de l'arbre à abattre illustrant plus précisément la raison de votre demande;
- Une photo démontrant une vue d'ensemble de l'arbre et son emplacement sur le terrain;
- Emplacement de l'arbre et les motifs justifiant l'obligation d'abattre l'arbre
- Rapport d'un professionnel

CONDITIONS PERMETTANT L'ABATTAGE

Les arbres de plus de 10 cm (4") de diamètre à 130 cm (51.2 po) au-dessus du sol nécessitent un certificat d'autorisation pour l'abattage sous certaines conditions :

- L'arbre est mort, dans un état de dépérissement irréversible ou atteint d'une maladie incurable,
- L'arbre cause des dommages sérieux à un bien, immeuble ou met en péril la sécurité des personnes,
- L'arbre risque de propager une maladie ou une espèce envahissante,
- L'arbre est une nuisance pour la croissance et le bien-être des arbres voisins de plus grande valeur arboricole,
- L'arbre est situé dans l'aire d'implantation d'un bâtiment principal,
- L'arbre est situé dans l'aire d'implantation d'un bâtiment accessoire, d'une construction accessoire ou d'un équipement accessoire.

Croquis/Emplacement



Le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue en aucun temps un permis ou un certificat d'autorisation permettant l'exécution de travaux.

En complétant et en remettant le présent formulaire, je consens à la collecte par la Municipalité de Venise en Québec des renseignements personnels qui y sont indiqués et à leur utilisation pour les fins d'émission de permis selon les règles du Service d'urbanisme de la municipalité

Je déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont complets et exacts.

Date : _____ Signature : _____